ville de DUN SUR AURON - 18130



DECISION DU MAIRE

N° 2025-06

Agissant par délégation du Conseil Municipal

2506

OBJET: TRAVAUX DE VIABILISATION DE LOGEMENTS DOMOTIQUES - SOUS-TRAITANCE TPB/DDS SARL

Le Maire de DUN SUR AURON.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération n° 2020/20 du 04 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences, en application de l'article L 2122.22 susvisé,

Vu le MAPA passé pour la réalisation des travaux cités en objet,

Vu la déclaration de sous-traitance présentée par l'entreprise TPB DU CENTRE, titulaire du marché, Considérant qu'il convient de donner suite à cette déclaration.

DECIDE

1) d'accepter et d'agréer le sous-traitant et les conditions de paiement du sous-traitant présentés par l'entreprise TPB DU CENTRE, titulaire du marché à savoir :

DDS SARL - 11 Avenue Henri Debord - 18230 - SAINT-DOULCHARD

Nature des prestations sous-traitées : fourniture et plantation d'arbres et plantes couvre-sol Montant du contrat de sous-traitance : 11 132,00 € HT

- 2) de signer la déclaration de sous-traitance correspondante.
- 3) de rendre compte au conseil municipal de cette décision.

DUN-SUR-AURON le 13 octobre 2025.

Le Maire

Louis COSYNS

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. REÇU EN PREFECTURE

Acte rendu exécutoire après avoir été transmis en Préfecture le : 14/10/2025 Diffusion sur le site internet communal www.dun-sur-auron.fr le : 14/10/2025

Application agréée E-legalite.con 99_AU-018-211800875-20251013-DEC2025_06

le 14/10/2025

Le Maire - Louis COSYNS